



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2020)26_fr

7 décembre 2020

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe
sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus
sexuels

.....

Liste des décisions

29^e réunion (virtuelle)

Lieu : plateforme KUDO

23 novembre 2020

Adoptée par le Comité de Lanzarote le 9 décembre 2020

Le Comité des Parties (ci-après dénommé « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommée « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 29^{ème} réunion à distance sur KUDO le 23 novembre 2020.

Au cours de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

1. A adopté son ordre du jour.
2. A accueilli WePROTECT Global Alliance en tant que nouvel observateur.

2. Échange de vues sur le document T-ES(2020)23 (Chapitres juridiques du projet de rapport de mise en œuvre du 2^{ème} cycle de suivi)

3. A procédé à une première lecture des sections I.1-I.3 du Chapitre 1 – Cadres juridiques de l'avant-projet de rapport de mise en œuvre (document T-ES(2020)23).
4. A longuement discuté du rôle de son Avis sur les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants (adopté le 6 juin 2019) dans le contexte du présent rapport et a convenu qu'il servait de guide pour l'élaboration de certaines des recommandations du chapitre sur les cadres juridiques en particulier. Dans ce contexte, a convenu de revenir sur la question des verbes à utiliser dans ces recommandations lors de l'examen de la version révisée de l'introduction du rapport.
5. A noté que le Secrétariat préparera une version révisée du chapitre sur les cadres juridiques une fois que toutes ses sections auront été examinées.

3. Questions diverses

6. A noté que les Parties au Comité de Lanzarote ont tenu un échange d'informations informel le 16 novembre 2020 sur la détection et le signalement volontaires de matériel d'abus sexuels d'enfants par les plateformes technologiques.
7. A noté qu'un autre échange d'informations sur ce sujet était prévu le 1^{er} décembre 2020 (14h30 – 18h00) pour que tous les membres, participants et observateurs puissent entendre les parties prenantes concernées.
8. A convenu d'adopter cette liste des décisions lorsque son Secrétariat la rendra disponible (au plus tard durant sa prochaine réunion plénière du 7 au 10 décembre 2020).